

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Le point sur les priorités stratégiques pour 2008-09**Introduction**

1. Le présent document fait le point sur les activités entreprises par le Bureau pour respecter les priorités stratégiques pour 2008-09 approuvées par le Conseil d'administration ¹ et pour répondre à la crise économique mondiale.

Service d'assistance pour fournir des conseils techniques sur le respect des normes internationales du travail et de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales)

2. Au 15 août 2009, le service d'assistance avait répondu à un total de 63 questions depuis sa création en mars 2009. Près de 45 pour cent des réponses ont été préparées après consultation de l'équipe d'experts, le reste l'a été à partir des documents existants.
3. Comme le montre le tableau ci-dessous, bien que les deux tiers des utilisateurs soient établis en Europe occidentale, le service d'assistance a reçu des demandes en provenance de toutes les régions.

Répartition des utilisateurs par région (en pourcentage)

Région		Région	
Europe occidentale	67	Amérique latine	5
Europe orientale	2	Moyen-Orient	4
Afrique	5	Amérique	5
Asie	4	Non spécifiée	8

¹ Voir document GB.301/MNE/1.

4. La plupart des entreprises qui ont fait appel au service d'assistance étaient de grandes enseignes multinationales gérant des chaînes d'approvisionnement; on dénombre également quatre producteurs locaux, un fournisseur d'une grande marque et deux multinationales offrant des services interentreprises.
5. Les questions ont porté sur les entreprises multinationales (72 pour cent), sur les petites et moyennes entreprises (PME) (14 pour cent), ou n'étaient pas spécifiées (14 pour cent). La plupart des demandes avaient un caractère général ou global, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Régions concernées (en pourcentage)

Région		Région	
Asie	10	Amérique latine	5
Afrique	5	Moyen-Orient	4
Europe orientale	4	Monde ou non spécifiée	72

6. Les utilisateurs appartenait à diverses catégories, mais la plupart d'entre eux étaient des entreprises.

Catégories d'utilisateurs (en pourcentage)

Entreprises	69
Travailleurs	5
Organisations d'employeurs	4
Organisations intergouvernementales	4
Gouvernements (agences de développement, points de contact nationaux pour les Principes directeurs de l'OCDE, banques de développement)	8
Communes	2
Chercheurs	5
Initiatives multipartites ou sectorielles	7

7. Les questions ont concerné les secteurs suivants: agriculture, pétrole et gaz, télécommunications, industries manufacturières, produits chimiques, commerce de détail, textile, transports et secteur maritimes, bâtiment et industries extractives.
8. Les questions ont porté sur différents sujets spécifiques, à savoir le travail des enfants, le travail forcé, le licenciement et la négociation collective, les restructurations pour faire face à la crise économique, les salaires et la négociation collective, les codes de conduite, le travail décent, la non-discrimination, l'égalité des sexes, les droits des travailleurs et les conditions de travail dans les plantations, la liberté syndicale, le logement des travailleurs, l'emploi et le développement économique, le suivi de la situation dans la chaîne d'approvisionnement, la sécurité et la santé au travail, les travailleurs migrants, le travail pénitentiaire et la protection de la maternité. D'autres, d'un caractère plus général, ont porté par exemple sur l'origine des normes internationales du travail, la définition de l'exploitation selon l'OIT et la différence entre responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et régulation.

9. A de nombreuses occasions, la réponse initiale a été suivie d'autres questions, donnant ainsi lieu à un dialogue avec l'utilisateur. Trois utilisateurs ont fait appel au service plus d'une fois. En outre, le service d'assistance fournit de façon régulière des orientations à une entreprise qui revoit l'ensemble de sa politique en matière de RSE ainsi qu'à une entité multipartite soutenue par les pouvoirs publics, qui élabore sa propre politique.
10. La plupart des questions ont été reçues par écrit; 12 pour cent d'entre elles ont été posées par téléphone et 5 pour cent lors de consultations directes (d'une demi-journée ou d'une journée complète). Il y a toutefois une demande croissante de consultations téléphoniques ou directes, souvent suite à une première communication par courrier électronique.
11. Selon les cas, les réponses ont été converties en fiches d'information destinées à une diffusion plus large. Les thèmes concernés sont: l'approche de l'OIT concernant la RSE, la présentation de la Déclaration sur les entreprises multinationales, la réponse à la crise économique, les composantes d'un bon système de relations professionnelles, le logement des travailleurs, les droits des travailleurs et les conditions de travail dans les plantations, et la non-discrimination. Dans certains cas, ces fiches d'information ont stimulé la réflexion des entreprises et suscité des questions complémentaires adressées au service d'assistance.
12. En plus de répondre aux questions, le service d'assistance a entrepris un ensemble d'activités promotionnelles. Comme proposé par la sous-commission, le Bureau a écrit aux missions permanentes des Etats Membres avant la Conférence internationale du Travail pour les informer de l'existence du nouveau service et les inviter à discuter avec les partenaires sociaux des meilleurs moyens d'en faire la promotion à l'échelle locale. Durant la Conférence, des pochettes de documentation ont été distribuées au stand du service d'assistance. Un CD-ROM de présentation du service a été produit en 13 langues pour permettre aux mandants de mieux le faire connaître.
13. Le Bureau a également commencé à s'adresser directement aux entreprises. Il est entré en contact avec plusieurs entités multipartites ou sectorielles, auxquelles il a demandé d'informer leurs membres de l'existence du nouveau service, et a fait paraître des avis dans les bulletins d'information des réseaux RSE. Le responsable du service d'assistance a présenté des exposés à des groupes d'entreprises ainsi qu'à d'autres utilisateurs potentiels, et un certain nombre d'experts de divers départements du BIT, ainsi que les attachés d'information et de communication sur le terrain, assurent la promotion du service d'assistance lors des différentes manifestations auxquelles ils participent.

Essai sur le terrain d'une modalité nouvelle pour évaluer la suite donnée à la Déclaration sur les entreprises multinationales

14. Ce point est traité dans le document GB.306/MNE/2.

Dispenser une formation sur l'application de la Déclaration sur les EMN, en étroite collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin)

15. Ce point est traité dans le document GB.306/MNE/3.

Promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales aux niveaux national et régional

16. Dans le cadre des manifestations qui ont marqué le 90^e anniversaire de l'OIT, le Bureau a organisé le «Multiforum pour le cône Sud», à Buenos Aires (Argentine), dont le but était de promouvoir des pratiques socialement responsables en matière de travail, conformément à la Déclaration sur les entreprises multinationales. Quelque 400 délégués parmi lesquels des mandants tripartites et des entreprises multinationales venus de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay ont examiné la manière dont les entreprises multinationales peuvent assurer la promotion d'une mondialisation équitable et de la justice sociale dans le contexte de la crise financière et le rôle que peuvent jouer les politiques gouvernementales dans la création d'un environnement favorable à des entreprises durables. Ils ont échangé leurs vues sur les principaux problèmes que pose l'application des principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales au quotidien, notamment dans les relations avec les fournisseurs et distributeurs.

Etroite collaboration avec les autres organisations intergouvernementales susceptibles de contribuer à faire connaître la Déclaration sur les entreprises multinationales

17. Le Bureau continue de travailler en étroite collaboration avec les organisations internationales concernées afin d'élargir la portée et de renforcer l'impact de la Déclaration.
18. L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en étroite collaboration avec l'OIT, le Pacte mondial des Nations Unies et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI), organisent une conférence qui aura lieu à Bangkok (Thaïlande) en novembre 2009. Les participants examineront le rôle qui incombe respectivement aux gouvernements, aux entreprises et aux autres parties prenantes dans la promotion d'un comportement responsable des entreprises et réfléchiront à des moyens de mieux faire valoir les avantages d'un tel comportement pour ces dernières, en mettant plus particulièrement l'accent sur le changement climatique et les aspects financiers. Ils débattront en outre de l'actualisation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en 2010.
19. L'OCDE participera également à l'Atelier technique conjoint OIT/ANASE sur la RSE et les PME des pays de l'ANASE, qui aura lieu à Bali (Indonésie), en novembre 2009.
20. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) met actuellement au point un document d'orientation sur la responsabilité sociale (ISO 26000). Le secrétariat du groupe de travail qui élabore la norme ISO 26000 a fait parvenir un projet de texte aux organismes de normalisation nationaux pour examen par leurs comités miroirs multipartites. Ce projet de texte mentionne, entre autres instruments internationaux, la Déclaration sur les entreprises multinationales, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, de même que les normes internationales du travail concernant la promotion de l'emploi et le respect des droits des travailleurs, et nombre de questions plus larges relatives au développement économique et social recensées dans les conclusions concernant la promotion d'entreprises durables adoptées par la Conférence à sa session de 2007. La prochaine réunion du groupe de travail devrait se tenir en mai 2010 à

Copenhague (Danemark), après quoi le processus de rédaction pourra entrer dans sa phase finale.

21. Dans le cadre des activités du Groupe de travail sur les principes relatifs au travail du Pacte mondial des Nations Unies, le BIT a organisé une session spéciale consacrée à ces principes à l'occasion du septième Forum annuel des réseaux locaux du Pacte mondial, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) en juin 2009. Une cinquantaine de représentants d'entreprise et de points focaux des réseaux locaux du Pacte mondial y ont assisté. Les experts invités étaient de hauts représentants de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI). Cette session a permis de promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales en tant qu'instrument d'orientation détaillé sur les questions liées au travail au moyen des outils de formation mis au point dans le cadre d'un projet financé par l'Italie et du guide à l'usage des entreprises ² élaboré par le groupe de travail, qui a été publié en 2008. Le BIT a également organisé une réunion avec la Banque mondiale et le réseau japonais du Pacte mondial pour étudier les moyens de mettre concrètement en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail qui font partie du Pacte mondial.
22. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les acteurs nationaux, le Bureau a conduit une étude au Libéria, en Guinée, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme multipartite sur le travail décent et productif pour les jeunes des pays de l'Union du fleuve Mano qui vise à favoriser, à l'échelon local, la création d'emplois pour les jeunes dans les entreprises multinationales et les secteurs économiques de pointe, compte tenu de la crise actuelle et des principes énoncés dans la Déclaration sur les entreprises multinationales.
23. En septembre 2009, le Bureau a présenté un exposé sur les droits des travailleurs, le travail décent et la Déclaration sur les entreprises multinationales lors de la conférence de la Commission européenne sur la RSE et le travail décent qui a eu lieu à Vienne (Autriche). Il s'agissait d'une réunion de consultation avec des concepteurs au sujet d'un guide qui sera publié en 2010 pour aider les entreprises à choisir la solution la mieux adaptée en matière de RSE selon leur taille, leur secteur d'activité et leurs intérêts particuliers.

Priorités stratégiques pour 2010-11

24. Conformément aux objectifs définis dans le Cadre stratégique pour 2010-2015, le programme et budget pour 2010-11 et le Pacte mondial pour l'emploi ³, le Bureau aidera les mandants et les entreprises multinationales à mettre en pratique les principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales.

² BIT: The labour principles of the United Nations Global Compact: A guide for business (Genève, 2008).

³ Au paragraphe 14 du Pacte mondial pour l'emploi il est indiqué que: «Les normes internationales du travail constituent le fondement et le soutien des droits au travail et elles contribuent à l'instauration d'une culture de dialogue social particulièrement utile en temps de crise. Afin d'empêcher un nivellement par le bas des conditions de travail et de favoriser la relance, il importe en particulier de reconnaître que: [...] 3) La Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale est un outil important et utile pour toutes les entreprises, notamment celles qui font partie des chaînes d'approvisionnement, pour faire face à la crise de façon socialement responsable.»

25. Les activités seront centrées sur:

- la promotion de politiques publiques qui accroissent les effets positifs des activités des entreprises multinationales sur le plan social et sur celui de l'emploi;
- la promotion de pratiques de gestion durable, conformes aux principes de la Déclaration, auprès des entreprises multinationales et au long de leurs chaînes d'approvisionnement; et
- le renforcement des aspects relatifs au travail dans les initiatives RSE.

26. Dans ces trois domaines prioritaires, les principaux moyens d'action seront les suivants:

- la recherche, conduite principalement à la faveur du suivi périodique mondial de la Déclaration sur les entreprises multinationales;
- le partage des connaissances et les actions de sensibilisation;
- la collaboration avec le Centre de Turin pour la formation et le renforcement des capacités;
- la prestation de conseils, principalement par le service d'assistance; et
- l'assistance technique, en fonction des capacités et des ressources disponibles.

27. Le Bureau poursuivra sa collaboration avec les organisations intergouvernementales et autres pour tirer le meilleur parti de ses ressources et étendre son champ d'action. Il mènera ses activités suivant les orientations données par le Conseil d'administration et en consultation avec les mandants.

Genève, le 5 octobre 2009.

Document soumis pour discussion et orientation.